

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BE MANŒUVRE - BS

PERSONNEL NON ELECTRICIEN /DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

✓ OBJECTIF :

- Etre habilité pour effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension OU effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

✓ PUBLIC CONCERNÉ :

- Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension
- Personnes devant effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

✓ DURÉE DU STAGE :

- 3 journées (22 heures)

✓ CONTENU :

- Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :
- Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques
- Evaluation du risque électrique

Thèmes spécifiques Manœuvre

- Matériels électriques dans l'environnement : fonction, caractéristique, identification.
- Equipements de protection individuelle : Identifier, vérifier, utiliser.
- Habilitation lettre « E » : limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention.
- Acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation.
- Echanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation :
- Informations et documents.
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

SAS CPFI Capital 20000€ RCS 815 178 165

Agrément formation 89 – 01 DIRECCTE 26890045289

Tel : 0806 231 018 (numéro vert)

Thèmes spécifiques BS

- Limites de l'habilitation « BS »
- Echange avec le Chargé d'exploitation électrique : information et documents
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Equipements de protection individuelle : Identifier, vérifier, utiliser.
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et mise sous tension.
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
- Procédures de remplacement / raccordement et instructions de sécurité associées.

✓ MOYENS UTILISÉS :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.
- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.
- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)

Documents

Habilitation (Sans niveau spécifique)

A l'issue de la formation, le formateur rédige un "avis après formation" qui sera envoyé à l'employeur.

- un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C18-510 à renseigner par l'employeur
- un carnet de prescription

L'habilitation est délivrée par l'employeur.